

Bulletin de réservation
à la Bourse d'automne jouets et vêtements du
DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026

DINSHEIM SUR BRUCHE
DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026

de 8H00 à 13H00
Bourse aux Jouets et
vêtements
adultes et enfants

Le **Sporting Club Dinsheim sur Bruche** lance un appel aux habitants de DINSHEIM SUR BRUCHE et environs, qui souhaiteraient vendre, échanger,... divers objets dans le cadre de sa bourse aux jouets et vêtements qui se déroulera à la salle communale St Simon et Jude le DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026 de 8H00 à 13H00.

Pensez à réserver rapidement ! Le nombre de places étant limité.

Reservation ici



10€ LA TABLE

PETITES RESTAURATION DURANT TOUTE LA
MANIFESTATION

Au verso, vous trouverez le talon-réponse à remplir par vos soins
servant de réservation

Bulletin de réservation

à la Bourse aux jouets et vêtements du DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026

Nom / Prénoms :

Adresse :

Tél. :

Email :

Genre et n° de la pièce d'identité :

Date d'émission :

Par (Préf; S/Préf.) :

NATURE DU STAND :

Je réserve table(s) au prix de **10 €** par table, **soit au total : euros** (Part.)

J'ai pris connaissance du règlement et en accepte tous les termes

Fait à :

Signature :

Le bulletin d'inscription est à remplir (tous les champs) et à adresser accompagné de la photocopie recto-verso (lisible) de la pièce d'identité et du règlement par chèque au :

SPORTING CLUB DINSHEIM SUR BRUCHE
rue du Stade - 67190 DINSHEIM SUR BRUCHE

Tous ces renseignements sont obligatoires ; si manquant, l'inscription est considérée comme non valable.

Renseignements : Tél. : 07.61.81.39.72

Mail : scdinsheimevenements@gmail.com

Date limite des inscriptions : 15.10.2026

Règlement de la bourse aux jouets et vêtements du 25.10.2026

1. La bourse aux jouets et vêtements est ouverte à tous, à la condition que la réservation de la table, accompagnée par une photocopie recto-verso lisible de la pièce d'identité, ait été faite et que le versement de la location ait été effectué par chèque à l'ordre du Sporting-Club de DINSHEIM SUR BRUCHE.
2. La vente de tout matériel ou substance est cadrée par les lois en vigueur.
3. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration ou accident pouvant survenir dans le périmètre de la manifestation.
4. L'organisateur est seul juge pour refuser ou exclure toute personne qui troublerait le bon déroulement de la manifestation.
5. Le prix par unité de table est de 10 € pour les particuliers et de 20 € pour les professionnels.
6. La vente de boissons et la restauration sont réservées au Sporting-Club de DINSHEIM SUR BRUCHE
7. L'introduction de substances nocives, inflammables, explosives ou dangereuses, est interdite dans le périmètre de la manifestation.
8. Toute utilisation et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
9. Toute manifestation ou publicité bruyante est interdite.
10. Les animaux doivent être tenus en laisse.
11. L'emplacement est attribué le jour même de la bourse aux jouets.
12. Les places non payées ne seront pas réservées.
13. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non-occupation de l'emplacement réservé.
14. **La mise en place des exposants se fera de 7H00 à 8H00. Au-delà les places non occupées seront réattribuées.**
15. **La bourse aux jouets et vêtements se déroulera de 8H00 à 13H00**
16. **Après le remballage qui se fera après 13H00, chaque exposant est tenu de laisser son emplacement dans un état propre.**
17. **LES EMPLACEMENTS NON NETTOYÉS LE SERONT AUX FRAIS ET CHARGES DE L'EXPOSANT.**
18. L'organisateur et l'exposant sont tenus de respecter les prescriptions énoncées dans l'arrêté municipal autorisant la bourse aux jouets.
19. Le présent règlement peut être modifié sans préavis.
20. **En cas de non-respect de ce règlement, le Sporting-Club de DINSHEIM SUR BRUCHE, est seul juge pour prendre les dispositions qui s'imposent.**
21. Ce règlement a été déposé à la mairie de DINSHEIM SUR BRUCHE.